



COMITE DE DEONTOLOGIE

AVIS 2025-04 sur la recevabilité des candidatures à la présidence du CNOSF

I. Examen de la recevabilité des candidatures à la Présidence du CNOSF

Conformément à l'article 10.I du Règlement Intérieur du CNOSF, le Comité de déontologie a examiné les deux candidatures à la présidence du CNOSF présentées par Mme Amélie Oudéa-Castéra et M. Didier Seminet.

- **Mme Amélie Oudéa-Castera**

Le Comité de déontologie constate que Mme Amélie Oudéa-Castéra, conformément à l'article 10.I.1° du Règlement Intérieur, justifie par sa candidature :

- de responsabilités avérées et importantes sur une durée significative au sein d'une fédération membre du CNOSF et/ou d'une organisation sportive internationale reconnue par le CIO ;
- avoir rendu d'éminents services au Mouvement Sportif et/ou au CNOSF ;
- avoir un parcours personnel la mettant en capacité de rendre d'éminents services au Mouvement Sportif et/ou au CNOSF.

La candidature de Mme Amélie Oudéa-Castéra répond par ailleurs à l'ensemble des critères de recevabilité fixés par les Statuts et le Règlement Intérieur du CNOSF, de sorte que celle-ci n'appelle aucune observation particulière de la part du Comité de déontologie.

- **M. Didier Seminet**

Le Comité de déontologie constate que M. Didier Seminet, conformément à l'article 10.I.1° du Règlement Intérieur, justifie par sa candidature :

- de responsabilités avérées et importantes sur une durée significative au sein d'une fédération membre du CNOSF et/ou d'une organisation sportive internationale reconnue par le CIO ;
- avoir rendu d'éminents services au Mouvement Sportif et/ou au CNOSF

La candidature de M. Didier Seminet répond par ailleurs à l'ensemble des critères de recevabilité fixés par les Statuts et le Règlement Intérieur du CNOSF, de sorte que celle-ci n'appelle aucune observation particulière de la part du Comité de déontologie.

En conséquence de ce qui précède, le Comité de déontologie émet un avis favorable à la recevabilité des candidatures présentées par Mme Amélie Oudéa-Castéra et M. Didier Seminet.

II. Tirage au sort du numéro attribué aux candidats pour l'ordre de présentation de leurs candidatures et l'exercice du vote électronique

La lettre « D » a été tirée au sort par le Comité de déontologie. Le numéro 1 est en conséquence attribué au candidat dont le nom débute par la lettre D ou, à défaut, au candidat suivant selon l'ordre alphabétique, soit Mme Amélie Oudéa-Castéra. Le numéro suivant est ensuite attribué dans l'ordre alphabétique au second candidat, soit M. Didier Seminet.

Délibéré et adopté à l'unanimité par le Comité de déontologie lors de sa séance du 28 avril 2025 à laquelle ont pris part Mmes Odile Piérart (Présidente), Brigitte Deydier, MM. Nicolas Desforges, Thierry Maudet et Yves Maunand assistés de Mme Claire Sourdillat et M. Charles Rabin, secrétaires de séance, non-membres du Comité.

A Paris, le 28 avril 2025.



Odile PIÉART
Présidente